



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	12	12 + 8 pouvoirs

Date de convocation 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BEFADI Perrine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, GELLENONCOURT Rémi, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, JACQUES Francis, BOURGEOIS Philippe.**

Représentés : **BAECHER Christelle pouvoir donné à WACH Karine, BARTHE Edgard pouvoir donné à SILVETTI Michael, BOURGUIGNON Géraldine pouvoir donné à HERMANN Nelly, LAHBARI Michael pouvoir donné à VELSCH Patrick, MERCIER Malorie pouvoir donné à THERMINOT Christine, PAWLACZYK Priscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan, SEIROLLE André pouvoir donné à FRITSCH CHARTREUX Christine, WINWA Grégory pouvoir donné à CARON Jean-Francois.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : État d'assiette 2024-2025-2026 - ONF
N° de délibération : 20260709_012

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	8	20	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;
Vu l'article D. 214-21 du code forestier ;
Vu le programme d'action proposé par l'office national des forêts pour l'hiver 2026-2027.

Considérant que l'office national des forêts soumet à l'approbation du conseil municipal l'état d'assiette relatif aux rattrapages des coupes pour les années 2024 et 2025, ainsi que pour l'année 2026.
Considérant le programme de coupes ci-après représenté :

Coupes de l'hivers 2026/2027

UG = Unité de Gestion - Type de coupe : BI = Bois d'Industrie - BO = Bois d'Œuvre - TSF = Taillis sous futaie	Mode de vente des produits vendus : BF = Bois Façonnés - BSP = Bois sur pied - DE = Délivrance (affouage) -
---	---

Année de l'E.A.	GROUPE	Unité de Gestion	Type Coupe	Surf. UG (ha)	V. Total m3	Mode de vente des produits vendus
2024	Irrégulier	14i	Irrégulier de BI	21,28	844	BF/DE
2024	Irrégulier	25i	Irrégulier de BI	13,07	405	BF
2025	Amélioration	5a1	Conversion de TSF de BO	20,49	393	BF
2025	Amélioration	15a1	Conversion de TSF de BO	21,62	451	BF
2026	Amélioration	26a2	Conversion de TSF de BI	18,05	309	DE
2026	Amélioration	29a2	Conversion de TSF de BI	8,95	264	BF
2026	Irrégulier	32i	Irrégulier de BI	17,61	208	BF

Vous pouvez changer le mode de vente des produits vendus directement sur ce tableau.

DELIBERE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré.

DÉCIDE :

- **D'approuver** l'état d'assiette tel que communiqué par l'ONF pour le rattrapage des années 2024 et 2025, ainsi que pour l'année 2026.
- **De demander** à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites audit état d'assiette.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et toutes modifications y afférentes, et notamment s'agissant des démarches nécessaires aux opérations de ventes en lien avec l'ONF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 10 juillet 2026

Pour extrait conforme

Christine THERMINOT, Maire

Le secrétaire



Christine THERMINOT
2026.07.15 15:33:32 +0200
Ref:11412689-17232819-1-D
Signature numérique
la Maire

Christine THERMINOT

